

VILLE DE SAINTE-JULIE
HUITIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 6 juin 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller Jocelyn Ducharme

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

17-275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

17-275 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 1360, chemin de Touraine – Zone A-714
- 2332, rue de Vendôme – Zone H-507

17-276 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 2 ET 15 MAI 2017

2. ADMINISTRATION

17-277 2.1 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2017

17-278 2.2 RATIFICATION DE DÉPENSE – HOMMAGE AUX 20 ANS DE VIE POLITIQUE DE CAROLINE ST-HILAIRE

-
-
- 17-279 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE VARENNES – RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – RÈGLEMENT 1195
- 17-280 2.4 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 17-006
- 17-281 2.5 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017
- 17-282 2.6 RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
- 17-283 2.7 AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU
- 17-284 2.8 AIDE FINANCIÈRE – CLUB LIONS STE-JULIE DE VERCHÈRES
- 17-285 2.9 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE
- 17-286 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES D'ARRÊT INTERDIT ET DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-287 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 15 MAI 2017
- 17-288 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 17-289 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-290 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 17-291 3.5 ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 153 000 \$
- 17-292 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-293 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-294 5.1 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2016
- 17-295 5.2 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE FÛTS – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182
- 17-296 5.3 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE LUMINAIRES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182

-
-
- 17-297 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4
- 17-298 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-299 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MAI 2017
- 17-300 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 17-301 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 801-3, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET « LE MAGASIN DE PISCINES » – ZONE C-321
- 17-302 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205
- 17-303 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244
- 17-304 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 369, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230
- 17-305 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 220, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-306 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (TRAVAUX DE PEINTURE) – 618, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-302
- 17-307 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 119, RUE DE LA SAVANE (6 LOGEMENTS) – ZONE H-145
- 17-308 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE – ZONE M-244
- 17-309 6.11 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTIMITÉ – 550, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 202) – ZONE H-212
- 17-310 6.12 REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN QUE SOIT SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C220 « SERVICES D'ASSURANCES » DANS LA ZONE H-325

17-311 6.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2332, RUE DE VENDÔME – ZONE H-507

17-312 6.14 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

17-313 6.15 DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT – LOTS 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147, 5 542 148 – ZONE A-807

17-314 6.16 NOMINATION – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

7. SERVICE DES LOISIRS

17-315 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2017

17-316 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PIQM – MADA) – PROJET DE PARCOURS SANTÉ POUR AINÉS DANS UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

17-317 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

8. AVIS DE MOTION

17-318 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

17-319 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-320 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

17-321 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1138-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1138 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU NOUVEAU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET « AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES »

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-322 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT P1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

17-323 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

10. RÈGLEMENTS

17-324 10.1 RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

17-325 10.2 RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

17-326 10.3 RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-327 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

17-276

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 2 ET 15 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 2 et 15 mai 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-277

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2016, le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017, tel qu'il appert de la résolution n° 16-600;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du Conseil du mois d'août 2017, initialement prévue le 14 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois d'août 2017, le lundi 21 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-278

RATIFICATION DE DÉPENSE

ATTENDU la résolution n° 17-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2017 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier une dépense non prévue à la résolution n° 17-004;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier la dépense suivante pour la participation d'un conseiller à l'événement suivant :

Activité	Date et lieu	Coût / personne	Nombre de membres	Total
Hommage aux 20 ans de vie politique de Caroline St-Hilaire	Jeudi 1 ^{er} juin 2017 à Longueuil	150 \$	1	150 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-279

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE VARENNES – RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – RÈGLEMENT 1195

ATTENDU QUE la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie dessert l'autoroute 30 et fait la jonction entre les villes de Boucherville, Varennes et Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette rue est le principal accès au centre d'interprétation d'Hydro-Québec « l'Électrium », fréquenté par de nombreux visiteurs et touristes;

ATTENDU QUE cette rue est principalement utilisée par les citoyens de Varennes ainsi que par les nombreux travailleurs du parc industriel de Varennes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), a reçu un accord de principe à une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE l'aide financière du MTMDET peut atteindre un maximum de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE si l'aide financière du MTMDET est confirmée, la Ville de Varennes et la Ville de Sainte-Julie consentent à payer, à parts égales, la somme résiduelle des travaux;

ATTENDU QUE les parties se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative à la réfection de la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie à intervenir entre la Ville de Varennes et la Ville de Sainte-Julie, dont une copie est jointe à la présente résolution, ou toute autre entente similaire dûment approuvée par le directeur général et la greffière, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-280

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 17-006

ATTENDU QUE le conseiller M. Mario Lemay a été nommé à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville et M. Normand Varin à titre de substitut, conformément à la résolution n° 17-006 adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 10 janvier 2017;

ATTENDU QU'il y a plutôt lieu de nommer M. Varin à titre de représentant et M. Lemay à titre de substitut;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller M. Normand Varin à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité de transition et de concertation des offices municipaux d'habitation de la région de Marguerite-D'Youville;

DE nommer le conseiller M. Mario Lemay à titre de substitut, en cas d'absence de M. Varin;

D'abroger la résolution n° 17-006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-281

APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-282

RECONNAISSANCE DES COLLINES MONTÉRÉGIENNES

ATTENDU QUE les Montérégiennes constituent un joyau du patrimoine collectif du Québec et qu'il est de notre devoir de le transmettre aux générations futures;

ATTENDU QUE les gestes futurs de protection et de mise en valeur des collines montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune et durable qui respecte les spécificités propres à chacune des collines;

ATTENDU QU'il est nécessaire de développer, reconnaître et promouvoir une image identitaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

ATTENDU QUE les connaissances liées aux collines montérégiennes doivent faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

ATTENDU QU'il faut favoriser la concertation entre les divers intervenants pour bien répondre aux enjeux globaux liés aux collines montérégiennes;

ATTENDU QUE le Mont-Saint-Bruno fait partie intégrante des collines montérégiennes et détermine le développement de notre territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'inscrit comme un partenaire des collines montérégiennes dans leur ensemble;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE reconnaître la valeur identitaire du patrimoine collectif que constituent les collines montérégiennes et d'exprimer la volonté d'œuvrer à l'émergence d'une vision commune permettant d'accomplir des gestes significatifs pour la protection et la mise en valeur durable des collines montérégiennes dans le respect du patrimoine naturel, historique, culturel et paysager spécifique à chacune d'elles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-283

AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau soulignera, le 6 juin 2017, la participation, la réussite scolaire et la persévérance de ses élèves, dans le cadre de son Gala Méritas;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue du Gala Méritas;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 250 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour le Gala Méritas 2017, dans la catégorie « Persévérance ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-284

AIDE FINANCIÈRE – CLUB LIONS STE-JULIE DE VERCHÈRES

ATTENDU QUE le Club Lions Ste-Julie de Verchères est un organisme voué au mieux-être de la collectivité en apportant notamment son support aux jeunes, aux aînés, aux personnes handicapées et aux organismes offrant des soins de fin de vie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue d'un brunch visant à souligner le 30^e anniversaire de cet organisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ au Club Lions Ste-Julie de Verchères.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-285

AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE L'ENTRAIDE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Maison de l'entraide de Sainte-Julie est un organisme ayant pour but d'aider les familles vivant des situations difficiles et les familles à faible revenu en vue d'améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de la tenue d'un spectacle-bénéfice organisé par la Maison de l'entraide;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 350 \$ à la Maison de l'entraide de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-286

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES D'ARRÊT INTERDIT
ET DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU**

ATTENDU QUE des véhicules se stationnent dans la courbe située près du 640, rue du Ponceau;

ATTENDU QUE cette situation nuit à la sécurité des piétons;

ATTENDU le passage piétonnier situé dans cette courbe et donnant accès au parc Jordi-Bonet;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 8 mai 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE créer une zone d'arrêt interdit sur une distance de 18 mètres dans la courbe située près du 641, rue du Ponceau, en y installant deux panneaux « arrêt interdit, excepté poste 2 minutes », du côté impair, en amont et en aval du passage piétonnier;

DE créer une zone de stationnement interdit dans cette courbe, en y installant deux panneaux « stationnement interdit », du côté pair, devant le 640, rue du Ponceau;

QUE ces panneaux soient installés conformément au plan n° CSP-8MAI17-4 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-287

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 15 MAI 2017

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 15 mai 2017 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 15 mai 2017 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465, à l'exception du point suivant qui fera l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 6. Règlement de tarification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-288

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2017 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2017-25	Chèques à ratifier :	623 929,55 \$
Liste F-2017-26	Comptes à payer :	1 503 072,04 \$
Règlements		
Liste F-2017-27	Chèques à ratifier :	8 462,16 \$
Liste F-2017-28	Comptes à payer:	961 661,66 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2017-29	Comptes à payer :	149 419,17 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux		
Liste F-2017-30	Comptes à payer :	130 135,26 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2017 apparaissant sur les listes F-2017-25 à F-2017-30;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-289

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 2 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 6 399,04 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-290

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS – FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 5 juin 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 10 078,72 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-291

ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 153 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 999, 1009, 1014, 1015, 1016, 1042, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1114, 1118, 1136, 1141, 1150, 1154, 1158, 1159, 1161, 1162, 1163, 1170, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176 et 1192, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 juin 2017, au montant de 6 153 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,82500 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,93372 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,55000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,70000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,79500 \$	565 000 \$	1,15000 %	2018	1,94713 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,60000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,70000 %	2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,89570 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,95447 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,40000 %	2020	
		557 000 \$	1,55000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,75000 %	2022	
Mackie Research Capital Corporation	99,39700 \$	565 000 \$	1,10000 %	2018	1,96644 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,50000 %	2020	
		557 000 \$	1,75000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,90000 %	2022	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,85200 \$	565 000 \$	1,05000 %	2018	1,97240 %
		569 000 \$	1,25000 %	2019	
		545 000 \$	1,45000 %	2020	
		557 000 \$	1,60000 %	2021	
		3 917 000 \$	1,75000 %	2022	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 153 000 \$ de la Ville de Sainte-Julie soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-292

ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 153 000 \$ qui sera réalisé le 20 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
999	90 100 \$
1009	44 400 \$
1009	965 700 \$
1014	99 400 \$
1015	62 700 \$
1016	697 400 \$
1042	3 088 \$
1045	615 000 \$
1080	1 237 900 \$
1081	320 100 \$
1086	38 600 \$
1091	211 900 \$
1099	117 000 \$
1114	5 404 \$
1118	107 200 \$
1136	74 000 \$

Règlements d'emprunts	Montant
1141	14 000 \$
1150	75 000 \$
1154	27 000 \$
1158	35 510 \$
1159	35 000 \$
1161	68 900 \$
1162	39 833 \$
1163	2 235 \$
1163	21 730 \$
1170	18 000 \$
1172	290 000 \$
1173	40 900 \$
1174	15 000 \$
1175	36 000 \$
1176	707 000 \$
1192	37 000 \$

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1009, 1016, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1118, 1162, 1163, 1172 et 1176, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. du Grand-Coteau
933A, rue Armand-Frappier
Sainte-Julie, Québec
J3E 2N2

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1009, 1016, 1045, 1080, 1081, 1086, 1091, 1099, 1118, 1162, 1163, 1172 et 1176 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 20 juin 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-293

DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
AYOTTE, Geneviève	Syndiqué	Inspecteur en bâtiment surnuméraire	5 juin 2017
BAULNE, Sébastien	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	29 mai 2017
BEAULIEU, Tommy	Étudiant	Préposé au Service des infrastructures	29 mai 2017
BERNARD, Gabrielle	Étudiant	Préposée au Service des infrastructures	3 mai 2017
FAFARD, Zachary	Étudiant	Surveillant animateur au Service d'accueil	26 juin 2017
GAMACHE, Jackie	Syndiqué	Surnuméraire (bureau)	15 mai 2017
GODBOUT, Jasmin	Syndiqué	Technicien en informatique surnuméraire	8 mai 2017

JACQUES, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice au Service d'accueil	26 juin 2017
KANE, Justine	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque	12 juin 2017
LUSSIER, Édouard	Étudiant	Préposé (Programme - Plan municipal d'emplois pour jeunes des centres jeunesse du Québec)	19 juin 2017
MARTIN, Gabrielle	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque	12 juin 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-294

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ci-après « MAMOT », doivent produire annuellement auprès du MAMOT un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016;

QUE copie de ce rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-295

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE FÛTS – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et la livraison de fûts pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, prévus au règlement 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 17 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Éclairage Quattro inc, située au 2154 rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1R7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat et la livraison de fûts pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 29 433,60 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-296

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE LUMINAIRES – RUES SAVARIA, GAUTHIER, DÉCARIE ET PROVOST – RÈGLEMENT 1182

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et la livraison de luminaires pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, prévus au règlement 1182;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 17 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Franklin Empire inc., située au 8421 chemin Darnley, Mont-Royal (Québec) H4T 2B2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat et la livraison de luminaires pour les rues Savaria, Gauthier, Décarie et Provost, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 40 241,25 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-297

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT UNE VISION GLOBALE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161, LOT 4

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels visant l'aménagement paysager des espaces publics dans le Quartier Lumicité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-298

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – MODÉLISATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE AVEC PCSWM

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la modélisation du réseau d'égout sanitaire avec PCSWM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-299

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MAI 2017

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 mai 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-300

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1971, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept déposés par CBA Architecture, datés du 4 mai 2017, pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 1971, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution n° 449.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-301

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801-3, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET « LE MAGASIN DE PISCINES » – ZONE C-321

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Lumi-Vert et datés du 4 mai 2017, pour les enseignes de la place d'affaires « Le magasin de piscines » située au 801-3, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.B.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-302

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH « LA PETITE ÉCOLE » – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par le propriétaire, pour l’enseigne sur poteau de la place d’affaires « La petite école » située au 611, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution n° 449.9.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-303

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL « FENPLAST – PF VERCHÈRES » – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 30 janvier 2017 (version révisée le 8 avril 2017) et déposés en date du 8 mai 2017, pour la place d’affaires « Fenplast – PF Verchères » située au 1800, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.A.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-304

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 369, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade, préparés par Charles Parent, technologue en architecture, et datés du 7 avril 2017, pour la résidence située au 369, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.F.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-305

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 220, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte paysagiste et datés du 8 février 2017, pour la propriété située au 220, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution n° 449.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-306

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (TRAVAUX DE PEINTURE) – 618, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure (travaux de peinture), soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 618, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.E.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-307

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 119, RUE DE LA SAVANE (6 LOGEMENTS) – ZONE H-145

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, soumis par le propriétaire, pour l'immeuble de 6 logements situé au 119, rue de la Savane, et ce, conformément à la résolution n° 449.6.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-308

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 286, RUE DE NORMANDIE – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par International Néon et datés du 10 mai 2017, pour les enseignes de la place d'affaires, comprenant la pharmacie Brunet, la clinique dentaire Oralis et le centre de physiothérapie Le Sommet, située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution n° 449.11.C.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-309

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTIMITÉ – 550, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (UNITÉ 202) – ZONE H-212

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept pour l'installation de panneaux d'intimité, préparés par le propriétaire, pour l'unité 202 de l'immeuble à condos situé au 550, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution n° 449.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-310

REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN QUE SOIT SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C220 « SERVICES D'ASSURANCES » DANS LA ZONE H-325

ATTENDU QU'une demande d'amendement au Règlement de zonage 1101 a été soumise au Service de l'urbanisme afin d'autoriser les sous-classes d'usage relative aux bureaux dans la zone H-325;

ATTENDU QUE la demande est présentée par le propriétaire de la propriété située au 630, rue Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un amendement au Règlement de zonage 1101 a été réalisé en 2016 afin de soustraire la rue Saint-Joseph de la zone à prédominance commerciale C-305 et de créer une nouvelle zone résidentielle spécifiquement pour celle-ci;

ATTENDU QUE la nouvelle zone H-325 permet uniquement les usages résidentiels unifamiliaux et bifamiliaux;

ATTENDU QUE le bureau d'assurances localisé au 630, rue Saint-Joseph est, depuis cet amendement, en droits acquis;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph compte majoritairement des propriétés résidentielles, à l'exception de la propriété faisant l'objet de la demande et du terrain de l'école qui se trouve dans la zone publique P-304;

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph est étroite et se prête peu aux usages commerciaux;

ATTENDU QUE l'objectif de l'amendement visant à créer la zone résidentielle H-325 était de concentrer les activités commerciales sur la rue Principale et la montée Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE soit maintenue la réglementation actuellement en vigueur et de refuser la demande visant à permettre les sous-classes d'usage relatives aux bureaux dans la zone H-325.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-311

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2332, RUE DE VENDÔME – ZONE H-507

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2332, rue de Vendôme a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'empiètement d'une piscine dans la marge fixe sur rue secondaire;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 13 mars 2017;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante quant à l'empiètement d'une piscine creusée, installée dans la marge fixe sur rue secondaire, de la propriété située sur un terrain d'angle sur la rue de Vendôme;

ATTENDU QUE la remise pourra facilement être déplacée, mais l'agrandissement, qui a été réalisé sans permis, devra quant à lui être démolé selon ce qui a déjà été établi avec les propriétaires;

ATTENDU QUE la présente demande ne concerne ainsi que la piscine installée à 1,2 mètre de la limite séparant la propriété de la voie publique;

ATTENDU QUE la situation existante ne causera pas de préjudice au voisinage, d'autant plus que la piscine n'est pas vraiment visible de la voie publique, en raison de la présence d'une haie de cèdres qui devra d'ailleurs être conservée;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 449.10.17 datée du 9 mai 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter conditionnellement cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, soumise pour la propriété située au 2332, rue de Vendôme, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une piscine creusée en marge fixe sur rue secondaire à une distance de 1,15 mètre, plutôt que 1,5 mètre, de la limite de terrain séparant la propriété de la rue de Vendôme, et ce, conditionnellement à ce que la haie de cèdres longeant la limite latérale droite du terrain, séparant la propriété de la rue de Vendôme, soit préservée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-312

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1360, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-714

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant l'installation d'un pavillon dans la cour arrière de la propriété située au 1360, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan-concept du pavillon proposé, déposé par la compagnie AF Consultants en date du 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la demande vise l'installation d'un nouveau pavillon en cour arrière, selon une dimension, une hauteur et une proportion de fenestrations qui ne répondent pas aux dispositions du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE le pavillon prévu est divisé en trois sections, à l'intérieur duquel seraient aménagés un sauna, un cabinet d'aisance, une cuisinette et des espaces de rangement, prenant la forme de deux sections fermées reliées par une seule toiture;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre l'installation du pavillon en cour arrière, selon les caractéristiques suivantes :

- d'une superficie de 56,85 mètres carrés, plutôt que 50 mètres carrés, tel que prévu à l'article 4.2.5.5 du Règlement de zonage 1101;
- d'une hauteur de 6,47 mètres, plutôt que 5 mètres, tel que prévu à l'article 4.2.5.4 du Règlement de zonage 1101;
- d'un pourcentage d'ouvertures vitrées de 35 %, plutôt que 50 %, tel que stipulé à l'article 4.2.5.6 du même règlement;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que le projet n'occasionnera aucun préjudice pour le voisinage, puisque le terrain accueillant le pavillon est très grand et que la construction ne sera pas vraiment visible de la voie publique et des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 448.6.17 datée du 25 avril 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par le propriétaire, afin d'autoriser, pour la propriété localisée au 1360, chemin de Touraine, l'installation d'un pavillon dans la cour arrière:

- d'une superficie de 60 mètres carrés, plutôt que 50 mètres carrés;
- d'une hauteur de 6,6 mètres, plutôt que 5 mètres;
- d'un pourcentage d'ouvertures vitrées de 30 %, plutôt que 50 %.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-313

DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT – LOTS 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147, 5 542 148 – ZONE A-807

ATTENDU la nécessité de formuler une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 et autorisée par la décision n^o 410546 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE cette conduite rejoindra la future conduite d'égout prévue sur les terrains privés le long de la rue Nobel;

ATTENDU QUE l'implantation de cette conduite desservira en égout sanitaire le projet domiciliaire Quartier Lumicité et le projet domiciliaire Sommet sur le Golf;

ATTENDU QUE cette conduite pourrait également rendre possible le branchement audit égout des résidences localisées sur la montée des Quarante-Deux adossées au projet Quartier Lumicité, l'érablière Le Rossignol ainsi que le Club de Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) permet qu'une traverse soit construite pour rejoindre le réseau d'égout du côté sud de l'autoroute;

ATTENDU QUE la conduite d'égout sera localisée à la limite sud des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 et sera à une profondeur qui ne nuira pas à la culture des sols;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir avec les propriétaires des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 pour l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville;

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc, autorisée par la CPTAQ conformément à la décision n^o 369805 datée du 31 janvier 2011, est également localisée à la limite sud des lots 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148;

ATTENDU QUE le projet visant l'implantation de la conduite d'égout est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le projet, visant les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, est localisé à l'intérieur des limites d'une zone agricole A-1 du schéma d'aménagement et de développement n^o 162 de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QU'une fois les travaux terminés, cette demande ne causera aucun préjudice à l'agriculture environnante;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le développement des activités agricoles existantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande ne créera pas de contrainte sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement et des établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE formuler une demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'il n'existe pas d'autre endroit approprié disponible en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

Que la greffière soit autorisée à signer la demande d'autorisation à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-314

NOMINATION – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste vacant au sein du Comité de l'environnement à la suite du départ de Mme Isabelle Moïse;

ATTENDU QU'un avis public d'appel de candidatures est paru le mardi 28 mars 2017 dans le journal La Relève ainsi que sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QUE les membres permanents du Comité de l'environnement ont rencontré dix (10) citoyens le mercredi 17 mai 2017;

ATTENDU QUE ces membres ont retenu la candidature de Mme Isabelle Tardif;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Marylène Lavigne a été retenue à titre de second choix;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE Mme Isabelle Tardif soit nommée membre non permanent (citoyen) du Comité de l'environnement pour un premier mandat de deux (2) ans se terminant le 1^{er} juillet 2019;

QUE la candidature de Mme Marylène Lavigne soit mise en banque pour une période de 24 mois, dans l'éventualité où un poste se libère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-315

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoires extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE ce contrat vise la gestion du personnel, l'animation et la surveillance des bains libres, l'entretien de base et le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et pataugeoires;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 29 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures, lequel contrat est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-316

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM – MADA) – PROJET DE PARCOURS SANTÉ POUR AÎNÉS DANS UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU QUE le programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM – MADA) vise à offrir une aide financière pour la réalisation d'infrastructures utilisées par les aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un parc intergénérationnel, d'un parcours santé et d'aires de repos, de même que l'installation de mobiliers urbains sont des projets admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, dans son plan d'action MADA, souhaite aménager un parcours santé pour la clientèle aînée;

ATTENDU QUE le parc du Sorbier est l'endroit privilégié pour installer ce type d'aménagement;

ATTENDU QUE la Ville souhaite créer dans ce parc un lieu privilégié de relations intergénérationnelles avec des modules pour enfants de 3 à 12 ans, un parcours santé pour aînés, des surfaces de jeu de palet et une aire de repos;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général adjoint à compléter et signer le formulaire de présentation d'aménagement d'un parcours santé dans un parc intergénérationnel, dans le cadre du programme d'aide financière PIQM-MADA;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ce projet et les coûts d'exploitation;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-317

AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement	Discipline	Date	Lieu
ÉVÈNEMENTS CULTURELS, ARTISTIQUES OU ACADÉMIQUES					
École secondaire du Grand-Coteau	500 \$	Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke	Guitare	21 mai 2017	Sherbrooke, Québec
ÉVÈNEMENTS SPORTIFS - INDIVIDUS					
Anouchka Beaudry*	500 \$	World Junior Ultimate Championships 2016	Ultimate frisbee	31 juillet au 6 août 2016	Wroclaw, Pologne
Anouchka Beaudry*	150 \$	Movember	Ultimate frisbee	5 et 6 novembre 2016	Montréal, Québec
Zakarie Massi*	300 \$	Championnat canadien d'Ultimate	Ultimate frisbee	11 au 14 août 2016	Edmonton, Alberta
Zakarie Massi*	150 \$	Championnat provincial d'Ultimate	Ultimate frisbee	9 et 10 juillet 2016	Shawinigan, Québec
Catherine Vercheval*	150 \$	Championnat provincial – Division 1	Volleyball	24 au 26 février 2017	Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec
Catherine Vercheval*	300 \$	Championnat canadien – Division 1	Volleyball	7 au 12 mars 2017	Victoria, Colombie-Britannique
Anthony Perreault*	300 \$	Championnats canadiens de l'Est	Natation	20 au 23 avril 2017	Etobicoke, Ontario
Florence Hébert*	500 \$	Championnat mondial des ensembles chorégraphiques	Danse et maniement d'équipement	6 au 9 avril 2017	Dayton, Ohio
Olivier Labrie	150 \$	Championnat provincial scolaire RSEQ	Hockey	20 au 23 mai 2017	Alma, Québec
ÉVÈNEMENTS SPORTIFS – ORGANIMES					
**Aide financière versée aux membres d'une équipe pour une participation provinciale (75 \$)					
Association de ringuette – 6 équipes : Atome A* et Atome B Junior A et Junior B Benjamine A et Benjamine B*	align="center">1 200 \$ (frais d'inscription max. 200 \$ par équipe x 6 équipes)	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
		Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Magali Aubé*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Emmy Barolet*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Laurie Bracken*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Ève Côté*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Évie Croteau*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Naomi Girard*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Noémy Gosselin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Anabelle Lafontaine*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maeva Larocque*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Anne-Laurie Péloquin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Robinson*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Scully*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Kellyane Beaulieu-Gagnon	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Coralie Beauregard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Amélie Bisailon	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Anouk Dugas	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Angélie Gilbert	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Florence Mandanice	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léane Morin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léa Simard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Arianne St-Gelais	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maëlle Vibert	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Viens	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Mélody Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Laurie-Anne Boulay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Émilie Champagne	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Juliette Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Léanne Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Cindy-Ann Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Janie Handfield	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec

**Sabryna Loïselle	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Charlotte Nadeau	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Camille Paquin	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Mélanie Parisé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Maryanne Richard	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Corie Roy-Baille	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Béatrice Tremblay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Mélina Tremblay	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Janika Brasseur	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Charlebois	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Mélodie Côté	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maxim Larocque	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Claudie Lessard	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Martin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Océanne Martin	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

**Irina Michot	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Noémie Myles	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Sophie Racine	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Marina Ravenelle	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Lauriane Alain	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Camille Breton	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Laurie Claveau	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Audrey-Maude Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Catherine Dazé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Jade Desilets	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Charlotte Gauthier	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Megan Lacombe	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Maélie Marquis-Dubé	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Gabrielle Talbot	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec
**Jeanne Verret	75 \$	Championnat provincial LRQ Samurai de ringuette 2017	Ringuette	19 mars 2017	Gatineau, Québec

**Marika Boucher*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maïka Brault*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Rosalie Côté*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Minaya Gauthier*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Méliane Héroux*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Léa Lambert*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Laurana Lapointe*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Carolane Lefebvre*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Ariane Mercier*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Maude Quenneville*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Audrey Thériault*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec
**Sarah Thomassin*	75 \$	Championnat provincial A & B Samurai de ringuette 2017	Ringuette	2 avril 2017	Boucherville, Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-318

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1085-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1085 PERMETTANT L'OCTROI DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) SITUÉ AU 640, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE P-401 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1085 permettant l'octroi des permis et certificats pour la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) situé au 640, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone P-401 afin de modifier certaines dispositions applicables à l'aménagement.

17-319

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et intervention du Service de sécurité incendie.

17-320

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIÈRES

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des dispositions relatives aux garanties financières.

17-321

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1138-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1138 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU NOUVEAU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET « AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES »

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement 1138 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, afin de modifier certaines dispositions relatives au nouveau programme Rénovation Québec, volet « aide aux propriétaires de maisons lézardées ».

17-322

PROJET DE RÈGLEMENT P1102-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER L'APPLICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT DU CANADA 2010 (MODIFIÉ) RELATIVEMENT À LA DISTANCE LIMITATIVE ET À L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction dans le but de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 sous le numéro 17-319;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier l'application de certains articles du Code national du bâtiment du Canada 2010 (modifié) relativement à la distance limitative et à l'intervention du Service de sécurité incendie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-323

« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-52 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AIRES NATURELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-262;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 5 juin 2017, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-52;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-324

RÈGLEMENT 1149-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la tarification de certains des biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Julie et que l'annexe « A » du Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux doit être remplacée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-263;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux soit adopté;

QU'il porte le numéro 1149-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-325

RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017 sous le numéro 17-206;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 415 000 \$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 050 750 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1195 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-326

RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie se veut une ville verte qui favorise le développement durable;

ATTENDU QUE la Ville multiplie les initiatives pour protéger et valoriser l'environnement et qu'elle souhaite promouvoir auprès de ses citoyens de meilleures pratiques environnementales;

ATTENDU QUE la Ville est consciente des impacts négatifs liés à la production de sacs de plastique de même qu'au rejet de ces sacs dans l'environnement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017 sous le numéro 17-264;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail soit adopté;

QU'il porte le numéro 1196 et entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

Mme Roy invite les citoyens à venir au marché public qui débutera le jeudi 15 juin.

Une invitation est également faite pour la Fête nationale dont les festivités auront lieu le 23 juin.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Pierre Garand

- M. Garand mentionne que plusieurs travaux de réfection de rue sont en cours sur le territoire de la Ville et les camionneurs de transport en vrac qui résident à Sainte-Julie ne travaillent pas sur ces chantiers.

Il demande si la clause relative au transport de matières en vrac est incluse dans nos devis de soumissions.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à ce sujet et qu'une réponse lui sera transmise dans les meilleurs délais.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu désire obtenir des renseignements concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- Point 6.15 – Demande d'autorisation à la CPTAQ – Conduite d'égout;
- Points 8.2. et 8.3 – Avis de motion pour des modifications au règlement de construction 1102 et au règlement 1108 sur les PIIA.

Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

M. Beaulieu mentionne avoir aimé le nouvel aménagement dans le Vieux-Village, mais aurait préféré que les fils d'Hydro-Québec soient enfouis sous terre.

Mme Roy mentionne qu'il était très dispendieux d'enfouir les fils d'Hydro-Québec.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne demande pour quelle raison M. Ducharme est absent à la séance de ce soir.

Mme Roy mentionne que M. Ducharme a participé à un demi-Ironman à Hawaï.

M. Champagne suggère que la Ville installe un chapiteau en fibre de verre par-dessus les terrains de pétanque.

Il est demandé si c'est la Ville qui paiera pour les travaux d'infrastructures dans le nouveau développement résidentiel Quartier Lumicité.

Il est mentionné que le promoteur de ce projet résidentiel paie la totalité des infrastructures.

M. Champagne mentionne qu'il apprécierait qu'il y ait un Walmart à Sainte-Julie et en explique les raisons.

M. Champagne demande en quoi consistera la nouvelle réglementation relative aux sacs de plastique.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. Champagne.

M. Denis Corbeil

- M. Corbeil demande s'il y a des développements dans le dossier de la jeune fille assassinée à Mont-Saint-Hilaire.

Mme Roy mentionne que ce dossier fait présentement l'objet d'une enquête et que la Régie de police attend le rapport du bureau d'enquête indépendant.

Mme Roy mentionne que de la sensibilisation a été faite auprès des policiers de la Régie relativement à la violence conjugale.

M. Corbeil mentionne que l'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Borduas et de Bourgogne n'est pas respecté par les automobilistes.

Mme Roy mentionne que de la surveillance policière à cet endroit a déjà été demandée à la Régie de police.

M. Corbeil mentionne également qu'il y a beaucoup d'automobiles qui circulent avec des silencieux qui font énormément de bruit.

Mme Roy mentionne que cette situation a été discutée ce matin au comité exécutif de la Régie de police et qu'il a été convenu d'intensifier la surveillance policière et d'émettre des constats d'infraction aux automobilistes qui circulent avec des silencieux non conformes.

M. Corbeil mentionne avoir vu une offre d'emploi de la Ville de Sainte-Julie dans le journal Le Courrier du Sud, alors qu'elle n'y était pas dans le journal La Relève.

Des vérifications seront faites à cet effet. Cependant, il est fort possible que l'offre d'emploi ait été d'abord publiée dans le journal La Relève et qu'à défaut d'avoir reçu des curriculums vitae, la Ville a alors publié l'offre d'emploi dans Le Courrier du Sud.

M. Bernardin mentionne que toutes les offres d'emploi sont publiées dans Mon Sainte-Julie et sur Facebook.

M. Corbeil mentionne qu'il y a un nid de poule entre le 1750 et le 1756 de la rue Principale.

Il est mentionné que des interventions seront faites à cet effet.

M. Claude Gagnon

- M. Gagnon demande à quel endroit est située la conduite d'égout dont il est fait mention au point 6.15 de l'ordre du jour de la séance.

Dans la zone agricole A-807. Cette conduite desservira le nouveau projet résidentiel Quartier Lumière et passera en dessous de l'autoroute Jean-Lesage.

M. Jean-François Riendeau

- M. Riendeau demande si les vérifications relatives à la clause du transport de matière en vrac seront faites rapidement.

Réponse : Oui.

17-327

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière